

Comment le chrétien lambda peut-il profiter de l'Ancien Testament ?

Les livres de la Loi

« Un épouvantail pour rapaces¹ »

Shakespeare, les oiseaux et la loi

Nous avons ici la citation de Shakespeare la plus croustillante de notre série. Dans *Mesure pour mesure* le poète anglais fait dire ceci à l'un de ses personnages :

Nous ne devons pas faire de la loi un épouvantail que nous dressons pour effrayer les rapaces et que nous laissons sous la même forme, jusqu'à ce qu'ils s'y habituent et transforment l'objet de leur crainte en perchoir.

Un épouvantail pour rapaces. Cela me dit deux choses sur Shakespeare. D'une part, qu'il ne connaissait pas grand-chose aux buses, aux milans, aux faucons. Les rapaces ne s'attaquent pas aux cultures, mais aux petits rongeurs, à d'autres oiseaux, ou aux charognes. Ce sont les pigeons que le paysan doit éloigner de son champ, et non les éperviers. Peut-être que Shakespeare pensait aux corbeaux, omnivores. Mais il n'était manifestement pas ornithologue.

Par contre, il était fin connaisseur de la nature humaine. Et il savait que l'homme s'habitue à tout, y compris aux lois les meilleures. Il finit par ne plus y prêter attention et par trouver le moyen de les contourner. Si une loi ne s'adapte pas aux circonstances toujours changeantes de la vie, elle devient lettre morte.

Le chrétien et la Loi de Moïse

Les livres de la loi, dans l'Ancien Testament seraient donc une lettre morte pour le chrétien ? C'est ce qu'il faut voir. Car nous croyons que toute l'Écriture est inspirée de Dieu et utile pour nous dans notre marche avec Dieu, tant au niveau de nos connaissances qu'au niveau de notre comportement (2 Timothée 3.16-17). Seulement, que faire de cette Loi si ancienne ?

Quand on parle de la Loi dans ce contexte, on peut hésiter entre deux sens proches l'un de l'autre. Nous pourrions désigner tout ce qui se trouve dans les cinq premiers livres de la Bible, dans ce que les Juifs appellent la Torah. Ou nous pourrions penser plutôt à une partie de ces textes, faire abstraction des parties historiques, et avoir en

¹ Mesure pour mesure, II,1 :

We must not make a scarecrow of the law,
Setting it up to fear the birds of prey,
And let it keep one shape, till custom make it

Their perch and not their terror.

(Les oiseaux de proie s'habituent à l'épouvantail et finissent par en faire un perchoir)

tête ce code rituel et juridique que nous appelons la loi de Moïse. C'est ce sens-là que je vais privilégier ce soir. Nous avons déjà examiné un court texte historique dans la Genèse. Ce soir, nous devons penser aux dispositions civiles et religieuses de l'Exode, du Lévitique, des Nombres, et du Deutéronome. Passé les Dix commandements en Exode 20, c'est là que nous éprouvons des difficultés.

Nous n'avons pas le droit de dire : « Tout cela, c'est passé, en Christ tout est nouveau, nous ne sommes plus sous la Loi, nous sommes sous la grâce ». Parce que quand Jésus a dit « L'homme ne vivra pas de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu », il citait textuellement le Deutéronome et il désignait tout l'Ancien Testament comme parole de Dieu. Il s'en est largement inspiré. Il a appelé les traditionalistes à mieux la respecter. Et les apôtres s'en sont servis pour enseigner les jeunes Églises.

Nous avons dit que l'Ancien Testament nous parle de différentes manières : à travers l'histoire, la prophétie et les livres de sagesse. Qu'en est-il de la Loi ?

Comprendre la relation entre la loi et l'Évangile

Essayons d'abord de comprendre la relation entre la Loi et l'Évangile. Un verset dans l'Évangile de Jean le résume : *En effet, si la Loi nous a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ* (Jean 1.17).

La Loi donnée par Moïse est une bonne chose. Dieu a voulu que les hommes le connaissent, qu'ils vivent dans la sainteté, qu'ils s'approchent de lui en comptant sur son pardon. C'est le sens même des sacrifices. Dieu a voulu que les hommes apprennent à distinguer entre le bien et le mal.

Mais la Loi donnée par Moïse n'est pas le dernier mot de la part de Dieu. Le dernier mot, c'est Jésus que le dit. C'est une parole où la vérité est pleinement révélée et la grâce pleinement annoncée. Nous allons donc lire la Loi, et tout le reste de l'Ancien Testament, à la lumière de la pleine révélation que nous avons en Christ. Cela rejoint Hébreux 1.1-2 *A bien des reprises et de bien des manières, Dieu a parlé autrefois à nos ancêtres par les prophètes. Et maintenant, dans ces jours qui sont les derniers, c'est par son Fils qu'il nous a parlé.*

La Loi est une étape importante dans la révélation de Dieu, mais ce n'est pas l'étape finale.

Dans ses épîtres aux Galates et aux Romains, l'apôtre Paul veut expliquer que le plan du salut est le même pour tous, pour les Juifs et pour les Grecs. Comment est-ce que cela peut être le même salut, alors que les Juifs ont la Loi et les Grecs pas ? Paul expliquera, comme vous le savez, que tous les hommes ont accès à la loi de Dieu d'une manière et d'une autre, par l'Écriture ou dans leur conscience. Cette Loi aboutit en fait à condamner tous les hommes, parce que personne ne la respecte

intégralement. Le principe par lequel Dieu sauve, ce n'est pas la loi, mais la foi. Abraham a été considéré comme juste par Dieu à cause de sa foi, 400 ans avant le don de la loi, et avant de porter en son corps la marque de la circoncision. Il est donc le modèle de salut pour tous.

A quoi donc sert la Loi ? A dire où se trouve le bien et le mal. A indiquer par les sacrifices un moyen par lequel le pécheur peut s'approcher de Dieu. A organiser la vie de tout un peuple. A préfigurer une révélation plus complète, celle qui devait venir en Christ.

Hbr 10,1 *La loi, en effet, possède une ombre des biens à venir et non pas l'exacte représentation des réalités ;*

Col 2,16 *Ainsi donc, que personne ne vous juge à propos de ce que vous mangez et buvez, ou pour une question de fête, de nouvelle lune, ou de sabbats :*

Col 2,17 *tout cela n'est que l'ombre des choses à venir, mais la réalité est celle du Christ.*

Prenons des exemples, pour y voir plus clair.

Les lois cultuelles

Je vais commencer par les lois cultuelles, c'est à dire les lois qui déterminent la manière de construire un lieu de culte pour Dieu dans le désert, la légitimité ou non des prêtres, la manière d'offrir à Dieu des sacrifices, les conditions de pureté nécessaires pour s'approcher de Dieu. On peut les appeler les lois rituels.

L'épître aux Hébreux explique comment les lois sur les sacrifices et sur les prêtres trouvent leur aboutissement en Christ. Aucun chrétien ne va essayer de reproduire le culte du tabernacle avec ses animaux égorgés et découpés sur place, avec ses prêtres et ses règles très précises sur les différents types d'offrandes. Nous apprenons que l'institution des prêtres préfigure l'unique sacerdoce de Jésus-Christ, qui nous représente auprès de Dieu de façon permanente et éternelle. Nous avons besoin de ce médiateur ! Nous apprenons que le rituel du Jour des Expiations, en septembre, préfigure le pardon que Christ a obtenu pour nous une fois pour toutes. Que les multiples sacrifices offerts sous le régime de la Loi préfigurent l'unique sacrifice de Jésus-Christ, qui s'est offert lui-même pour nous purifier de nos fautes. Même la disposition du Tabernacle nous parle : entre l'adorateur et Dieu il y a une distance, une séparation progressive entre le profane, le sacré, et le très saint. Entre nous et Dieu il y a un rideau. Entre nous et le rideau il y a un autel. Entre nous et l'autel il y a des cuves d'eau pour se laver.

Dans les librairies chrétiennes vous trouverez parfois des livres qui présentent une caricature du culte de l'Ancien Testament. Au mieux, ce serait le langage des hommes d'une certaine époque. Au pire, il s'agirait de présenter à Dieu la monnaie d'un chantage. L'homme offrirait des choses à Dieu pour acheter sa faveur. Et Dieu lui-

même serait un Dieu affamé de nourritures sanglantes.

Est-ce l'homme qui achète la faveur de Dieu ? Non, c'est Dieu qui institue les sacrifices, qui les donne à son peuple comme un chemin d'accès et comme une éducation. C'est ce que nous appellerions aujourd'hui un moyen de grâce. Dans les temps ancestraux, chez les patriarches, tout le monde s'approchait de Dieu ainsi : le sacrifice pouvait exprimer un sentiment de reconnaissance, d'allégeance, une demande de pardon. C'est la prière devenue concrète et visible. Et du temps de Moïse, tout cela est codifié et mis en forme. Sûrement qu'il y avait des gens pour pratiquer leur religion d'une façon superstitieuse. Comme aujourd'hui. Mais la Loi, dans ce domaine, reste un don de Dieu.

Comment est-ce que moi, chrétien, je peux en profiter ? Quand je lis ces textes, je peux être frappé par la grandeur, la majesté de Dieu. Je peux me rappeler la sainteté de Dieu. Je peux me demander si ce que je fais est pur. Je peux remercier Dieu pour sa grâce, en allant au-delà du sacrifice d'un bouc pour penser au sacrifice parfait de Christ. Les leçons essentielles des lois rituelles ne sont pas du tout caduques. Et ces textes peuvent m'offrir l'occasion de faire comme un parcours dans la prière

Quand je m'approche du tabernacle, je vois les rideaux de la première clôture, je vois la fumée qui monte, je sens certaines odeurs : je me présente devant Dieu avec respect. Je me purifie. J'amène mon offrande, je vois l'autel et le sang, je pense à celui qui est mort pour moi. Selon les différentes sortes de sacrifice j'exprime une demande de pardon, ou le don de ma vie, ou la communion avec Dieu et mes frères. Dans le lieu saint il y a un chandelier : je reçois la lumière de Dieu. Dans le lieu très saint il y a le coffre avec les tables de la loi et les chérubins : je m'attache à l'alliance. Le culte du tabernacle, c'est un chemin de prière, c'est un exercice spirituel.

Le sabbat

Parmi les lois cultuelles il y en a une qui pose problème aux chrétiens, parce qu'elle est donnée en plein milieu des Dix commandements : c'est la loi sur le sabbat. En Écosse, une certaine tradition ultra-calviniste fait du dimanche un sabbat et va jusqu'à excommunier quelqu'un qui serait membre d'un golf qui ouvre ses portes le dimanche. En France, nous connaissons les Adventistes, pour que le samedi est le seul vrai jour de culte, à observer scrupuleusement.

Au premier siècle, entre les chrétiens d'origine païenne et les chrétiens d'origine juive l'observance ou non du sabbat posait un vrai problème. L'apôtre Paul aurait pu trancher très simplement en disant : C'est dans les Dix commandements, il n'y a pas à chipoter, un chrétien respecte le sabbat. Mais Paul ne dit pas cela. En Romains 14 et 15 il demande à chacun d'avoir une conviction personnelle et de respecter les convictions d'autrui. Mais quand les gens insistent sur la pratique du calendrier juif, comme dans les Églises de la Galatie, il dit : *Vous observez les jours spéciaux, les nouvelles lunes, certaines saisons et certaines années ! Ah ! je crains fort que toute la*

peine que je me suis donnée pour vous n'ait été inutile (Gal 4.10-11). Aux gens de Colosses il dira : Ainsi donc, que personne ne vous juge à propos de ce que vous mangez et buvez, ou pour une question de fête, de nouvelle lune, ou de sabbats : tout cela n'est que l'ombre des choses à venir, mais la réalité est celle du Christ Col 2.16-17).

En quoi le sabbat est-il l'ombre de la réalité en Christ ? Parce que le sabbat est l'image du repos que nous avons en Christ. Hébreux 4 l'explique bien. Le chrétien ne travaille pas pour être sauvé, il entre dans le salut que Dieu offre, il se repose de ses efforts. Il entre dans un repos de sabbat que les Israélites n'ont en fait jamais connu. Le sabbat garde pour lui une valeur d'hygiène de vie ; lui disant de ne pas travailler à l'excès, de respecter des temps pour Dieu. Mais le sabbat n'est plus imposé comme une règle, parce qu'il pointe vers le salut en Christ. Il est l'ombre d'un salut qui était encore à venir.

Les lois sur la pureté

De la même manière, les règles sur les aliments et sur la pureté enseignent qu'on ne s'approche pas de Dieu n'importe comment, qu'il y a une différence entre le pur et l'impur, entre le péché et la sainteté. Ces lois nous poussent donc à chercher la sainteté en Christ.

Christ a déclaré tous les aliments purs (Marc 7.19). La vision de Pierre dans Actes 10 va dans le même sens. *Ce n'est pas ce qui entre en l'homme qui souille l'homme, c'est ce qui en sort.* Les lois sur les aliments devaient garder une ligne de démarcation entre les Israélites et les autres : mais l'Église est composée de gens de toutes les nations. Les lois sur les aliments, entre autres, devaient enseigner la différence entre pureté et impureté : c'était pédagogique. Mais Jésus a dit à ses disciples : *Déjà vous êtes purs.* Quand je lis Lévitique 11, je ne me demande donc pas si j'ai le droit de manger des huîtres, je me demande si je suis pur dans la conduite ordinaire de la vie. C'est autrement plus important.

Les lois nationales

Les lois sur les aliments montrent une préoccupation avec la sainteté et en même temps concernent la gestion de la vie d'un peuple. Elles touchent à la façon d'honorer Dieu et aux relations avec ceux qui ne connaissent pas Dieu. Elles relèvent de la spiritualité et de l'identité nationale, si je peux me permettre ce terme.

Beaucoup d'autres lois sont données dans les livres de Moïse concernant l'organisation de la vie du peuple d'Israël : c'est un véritable code pénal doublé d'un code civil. Dans le peuple de Dieu de l'époque tous ne connaissaient pas Dieu, loin s'en faut. Mais ces lois devaient s'appliquer à tous. Il sera donc question de la distinction entre homicide volontaire et involontaire, d'animaux dangereux, du respect des arbres fruitiers, de compensation en cas de tort causé à autrui, d'héritages,

de divorce, et de mille et une autres détails de la vie courante.

Mais quand nous passons de la Loi à l'Évangile, nous quittons le terrain national. Jésus a dit : *J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie ; celles-là, il faut aussi que je les amène ; elles entendront ma voix, et il y aura un seul troupeau, un seul berger* (Jean 10.16). Aujourd'hui, le peuple de Dieu c'est l'Église. Nous venons de tous les peuples du monde. Nous sommes entrés dans le nouveau peuple de Dieu par la conversion et la nouvelle naissance. Nous n'avons pas de frontières à défendre. Nous n'avons pas système judiciaire à administrer. Si nous exerçons des postes de responsabilité dans la société, nous gérons une population hétérogène qui n'a pas fait alliance avec Dieu et qui, sur le plan législatif, ne le connaît pas.

Nous ne pouvons donc pas tout simplement prendre les lois de Moïse et les appliquer à notre vie personnelle, à notre vie d'Église, ou à la vie de notre pays, comme certains le souhaitent. Culturellement, tout a changé : nous sommes à 3200 ans de là, nous sommes dans une société technologique et industrielle. Israël n'est pas l'Église. Nous avons souffert du lien qui existait jusqu'en 1905 entre l'État et l'Église, nous n'en voulons pas.

Mais si nous ne pouvons pas simplement copier ces lois de l'Ancien Testament, nous devons nous inspirer de certains principes de justice qu'elles contiennent, à commencer par les Dix commandements.

La pauvreté

Ici, je trouve que les chrétiens n'écoutent pas assez la Loi. Dans une conférence donnée début mai dans notre Pastorale baptiste à Évian, un médecin chrétien² a dit qu'il y avait plus de passages consacrés à la pauvreté dans la Bible que de passages consacrés à l'immoralité. Qu'en est-il des prédications à Saint Maur ? Je sais ce qu'il en est de moi, et j'en ai honte. Je sais que le sujet est délicat. Je sais qu'il y a un clivage entre ceux qui mettent l'accent sur la responsabilité individuelle et ceux qui le mettent sur l'État. Mais à la lumière de toute la Bible, Ancien Testament et Nouveau Testament, je ne peux pas me désintéresser des pauvres. Ce n'est pas parce que le sujet est difficile parfois qu'il faut ne rien faire. J'ai besoin de lire, de réfléchir, de comprendre et d'agir.

Ne favoriser ni le pauvre ni le riche dans un procès : autrement dit, refuser une justice de classe. Laisser des épis dans son champ après la moisson : autrement dit, laisser un cadre pour que le pauvre puisse lui-même travailler pour manger. Remettre les dettes tous les sept ans : autrement dit, ne pas garder les pauvres dans votre pouvoir, les libérer des contraintes qui pèsent sur eux. Rendre les terres à leur propriétaire d'origine tous les 50 ans : autrement dit, permettre à chacun de rester propriétaire, ou de le redevenir, pour qu'il ait le moyen d'être économiquement libre. Payer promptement les ouvriers – ah, je voudrais bien que la CAF et la Sécu en fassent

2 Agnès Sanders

autant ! Vous savez, il faut avoir des réserves pour être pauvre en France !

Les étrangers

Je vous donne un autre exemple, qui en tant que naturalisé français me touche particulièrement : le traitement réservé aux étrangers. Voici ce que dit le Lévitique :

*Si un étranger vient s'installer dans votre pays, ne l'exploitez pas. Traitez-le comme s'il était l'un des vôtres. Tu l'aimeras comme toi-même : car vous avez été vous-mêmes étrangers en Égypte. Je suis l'Éternel, votre Dieu.*³

Ne pas l'exploiter. Il y a combien d'entreprises en France qui exploitent les étrangers ? Dans certaines branches d'activité, c'est un secret de polichinelle. Des étrangers qu'on peut facilement exploiter parce qu'ils sont loin de chez eux, qu'ils ne connaissent pas les lois, qu'il n'ont peut-être pas de papiers en règle, qu'ils ont peur. S'il y a un contrôle, le patron aura une petite amende, l'étranger verra sa vie détruite par une procédure d'expulsion. *Le Parisien* parle régulièrement de ce genre de cas.

Traitez-le comme s'il était l'un des vôtres. Si je vais au commissariat et que je porte plainte pour violences, ma plainte sera enregistrée. Si je suis une femme marocaine en situation irrégulière, on se moquera de la plainte, on me mettra vite fait dans un avion, au mépris de la loi, en attendant que la presse s'en émeuve et que le président, dans son immense bonté, me rappelle.

Ou alors en Deutéronome :

Si un esclave s'enfuit de chez son maître et vient se réfugier dans votre pays, vous ne le ramènerez pas à son maître. Il pourra demeurer parmi vous dans votre pays, à l'endroit qui lui plaira, dans l'une de vos villes où il se trouvera bien. Vous ne l'exploiterez pas (Dt 23.16-17). Cette loi était à l'opposé de la loi romaine, de la loi sur les esclaves dans les colonies françaises et dans l'Amérique esclavagiste. A méditer encore de nos jours.

Tu l'aimeras comme toi-même. Les préfets sont tenus de traiter les cas qui leur sont soumis avec humanisme. Mais, dans les faits, ils ne s'intéressent pas à l'histoire personnelle des pauvres diables dont le dossier qui passent devant eux, ils ne s'intéressent pas aux familles ou aux enfants. Ils doivent faire du chiffre.

Vous avez été vous-mêmes étrangers en Égypte. Voilà ce qui peut inspirer la législation du peuple d'Israël il y a 3000 ans. *Je suis l'Éternel, votre Dieu.* Dans la Loi, dans les prophètes et dans les Psaumes Dieu est le défenseur des étrangers, des veuves, des orphelins, des pauvres. Il se place de leur côté. Qu'en est-il de nous ?

Si vous réfléchissez à ce que dit la Loi de Moïse sur le plan social, elle vous

3 Lév 19,33-34

changera ! On ne peut pas faire un transfert direct. Mais on peut chercher à discerner la volonté de Dieu et aller au-delà de la lettre de la loi, comme Jésus l'a fait dans le Sermon sur la Montagne.

Un épouvantail pour des rapaces

Une façon de rendre la Loi de Moïse inopérante consisterait à la figer dans son contexte. Là, elle ne fait plus peur à personne. Mais si vous l'actualisez, elle vous touchera dans votre piété et dans votre façon de voir la vie. Vous entrerez dans une dimension plus riche de la compréhension du salut. Vous entendrez des exhortations qui exigeront de vous une réponse.

Dans le Sermon sur la Montagne, Jésus a pris la Loi et l'a débarrassée de toutes les interprétations traditionnelles qui la vidait de sa force. Il a visé nos motivations, nos pensées secrètes. Il a poussé la Loi plus loin, en revenant à son intention véritable. Et nous ? Si dans la nouvelle alliance la Loi est inscrite dans notre cœur, elle va encore plus exigeante.

GM le 2 juin 2010

Comment le chrétien lambda peut-il profiter de l'Ancien Testament ?

Les livres de la Loi

« Un épouvantail pour rapaces »

Shakespeare, les oiseaux et la loi

Le chrétien et la Loi de Moïse

Comprendre la relation entre la loi et l'Évangile

En effet, si la Loi nous a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ (Jean 1.17)

La loi, en effet, possède une ombre des biens à venir et non pas l'exacte représentation des réalités (Hébreux 10.1)

Ainsi donc, que personne ne vous juge à propos de ce que vous mangez et buvez, ou pour une question de fête, de nouvelle lune, ou de sabbats : tout cela n'est que l'ombre des choses à venir, mais la réalité est celle du Christ (Colossiens 2.16-17)

Les lois cultuelles

Le sabbat

Romains 14 et 15

Vous observez les jours spéciaux, les nouvelles lunes, certaines saisons et certaines années ! Ah ! je crains fort que toute la peine que je me suis donnée pour vous n'ait été inutile (Gal 4.10-11)

Les lois sur la pureté

Ce n'est pas ce qui entre en l'homme qui souille l'homme, c'est ce qui en sort (Marc 7.19)

Déjà vous êtes purs (Jean 13.10)

Les lois nationales

J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie ; celles-là, il faut aussi que je les amène ; elles entendront ma voix, et il y aura un seul troupeau, un seul berger (Jean 10.16).

La pauvreté

Les étrangers

Si un étranger vient s'installer dans votre pays, ne l'exploitez pas. Traitez-le comme s'il était l'un des vôtres. Tu l'aimeras comme toi-même : car vous avez été vous-mêmes étrangers en Égypte. Je suis l'Éternel, votre Dieu (Lévitique : 19.33-34)

Si un esclave s'enfuit de chez son maître et vient se réfugier dans votre pays, vous ne le ramènerez pas à son maître. Il pourra demeurer parmi vous dans votre pays, à l'endroit qui lui plaira, dans l'une de vos villes où il se trouvera bien. Vous ne l'exploiterez pas (Dt 23.16-17).

Un épouvantail pour des rapaces ?